

Paris, le 13 mars 2003

**Amicale des Résidents (CNL)
du Groupe Lauzin-Atlas-Rébéval
A l'attention de Monsieur LAUTON**

8, Allée Louise Labé
75019 PARIS

V/Réf : ARGLAR 03.02.05
N/Réf : MO/AB

Objet **6-8-12, Rue Louise Labé – 27, rue Rébéval – PARIS 19ème**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre dernier courrier relatif à la mise en vente des lots de copropriété détenus par CNP Assurances au sein de la résidence Lauzin II et III.

Les points évoqués ont déjà été débattus entre nous à plusieurs reprises, et des réponses précises y ont été apportées notamment aux termes du compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2002 établi par Me PERICAUD.

Nous vous affirmons une nouvelle fois notre attachement à trouver une solution à toutes les situations particulières qui pourraient se révéler au cours de cette opération. A ce titre, nous vous rappelons que le bureau de vente est ouvert les mardi, mercredi, vendredi après-midi, ainsi que le samedi toute la journée, et que chaque locataire a la possibilité de venir exposer ses difficultés personnelles à nos conseillers.

Concomitamment à votre courrier, la Commission Départementale de Conciliation nous a informé de sa saisine par vos soins. Aussi, après obtention auprès de la Commission de la copie de votre requête, nous ne manquerons pas de leur transmettre toutes les réponses utiles.

Toutefois, il nous paraît contradictoire de la part de l'Amicale des Résidents de réclamer des engagements complémentaires de la part du bailleur au titre de l'application de l'accord collectif relatif aux congés pour vente, et de contester parallèlement le principe même de délivrance des congés pour vente auquel cet accord s'applique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Michel ORIVEL

c.c. – Monsieur BENOIST

